

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kristal Maguire

<https://www.cadre21.org/membres/0d3372e21564579326f54b95>

Date d'obtention : 2020-10-30 15:30:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Bien, Situation de sextage qui mènent à une intervention scolaire avec la trousse Sexto(si bien sûre les faits amenés laisse présager que le,les jeunes ont une atteinte à leurs intégrité à l'école).

Toujours avec la trousse SEXTO qui guide nos interventions.

Rencontrer le, les jeunes en les rassurant et en amenant un soutien tout au long du processus aux jeunes impliqués. Leurs faire sentir et comprendre qu'ils font partie de la solution.

Évaluer la situation sans porter de jugement et recueillir les faits. Déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

Vérifier et valider les informations avec les différents acteurs, toujours en individuel. Remplir la grille d'évaluation de l'incident.

Établir si c'est un acte impulsif ou malveillant, suivre le protocole selon l'acte déterminé. Si malveillant contacter le corps policier pour la poursuite de l'intervention (confisqué l'appareil électronique, et évité la consultation des photos ou vidéos). Si impulsif poursuivre l'intervention et la cueillette de données et contacter le corps policier pour la suite du protocole.

Contacter les parents des jeunes impliqués et gérer la situation en conformité avec les politiques de l'établissement en veillant au bien-être (physique et psychologique) des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la trousse est un outil qui nous permet de bien intervenir avec efficacité, empathie et dans un délai court. Les étapes nous guident afin de faire des interventions efficaces et en ayant une bienveillance envers nos jeunes. Un processus orienté vers des solutions et qui préserve l'intégrité de nos jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je n'ai pas eu à mettre en pratique le protocole mais j'imagine que lorsque un ou les jeunes sont à plusieurs infractions et les gestes sont déterminés comme malveillantes cela pourrait être un peu plus délicat. De plus, parfois après les interventions initiales, s'il y a des informations qui se rajoutent et les parents ou d'autres jeunes qui rendent difficile le respect de la confidentialité.

La méthode SEXTO très applicable dans notre réalité en scolaire et j'apprécie énormément le travail qui a été réalisé par votre équipe.